

SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 JUIN 2012 18h30 – CLUNY (BATIMENT DU SIRTOM)

Michel MAYA remercie les participants à cette réunion, et indique que ce Conseil syndical a exceptionnellement lieu sur le site du bâtiment du SIRTOM afin de faire visiter les locaux aux délégués présents. Il rappelle que l'inauguration officielle des bâtiments aura lieu le vendredi 22 juin 2012.
L'ensemble des dossiers a été étudié par le Bureau du SIRTOM le 22 mai 2012.

1) Adoption du compte rendu de la séance du 13 mars 2012 (voir document joint) :

Le procès verbal de la séance du 13 mars 2012 est soumis à approbation par Monsieur le Président.
Le Conseil syndical, à l'unanimité adopte le procès verbal du 13 mars 2012, tel que présenté.

2) Etude préalable à la mise en place d'un mode de financement incitatif pour la gestion des déchets :

Michel MAYA rappelle qu'en 2011 le SIRTOM a étudié la possibilité de la mise en place d'une redevance incitative sur le territoire et qu'il a été demandé à la Communauté de communes du Pays Coulangeois de présenter fin 2011 son expérience de mise en place de la redevance incitative sur son territoire. A la suite des ces travaux, le Conseil syndical a décidé de lancer une étude pour la faisabilité de la mise en place d'un financement incitatif pour le service de gestion des déchets.

Il indique que la consultation pour cette étude a été lancée le 04 mai 2012 auprès de 10 bureaux d'études spécialisés. Les réponses étaient demandées pour le 07 juin. La demande de subvention de 70% dans le cadre du Fonds Départemental de la Maîtrise des Déchets (FDMD) a été déposée.

L'organisation de l'étude décrite dans le cahier des charges se résume comme ceci :

ETAPE 1 : Diagnostic

Seront restitués l'organisation du SIRTOM ainsi que ses résultats (tonnages, coûts ...), les caractéristiques du territoire couvert, les éléments financiers relatifs aux déchets avec mise en parallèle des objectifs recherchés avec un mode de financement incitatif. Le titulaire proposera alors des solutions techniques en adéquation avec ce territoire.

La réalisation de cet état zéro permettra un suivi dans le temps du mode de financement incitatif sur la base d'indicateurs solides.

ETAPE 2 : Scénarii possibles

A la suite à l'étape 1, seront proposés un ou plusieurs scénarii techniques permettant la mise en place d'un mode de financement incitatif sur le territoire, traduisant différentes organisations possibles et les impacts associés portant entre autres sur :

- les tonnages de déchets : en prévention et en transfert de flux ;
- les évolutions du SIRTOM : augmentation des effectifs, optimisation de la collecte ;
- l'économie du SIRTOM : coûts d'instauration, investissements ;
- ...

Avec la présentation de ces différents scénarii et de leurs impacts, la collectivité choisira le scénario répondant le mieux à ses attentes. La faisabilité de l'option technique retenue sera approfondie en étape 3.

ETAPE 3 : Faisabilité de l'option technique retenue

Cette étape doit exposer les tâches à réaliser pour l'instauration du mode de financement incitatif sur le territoire. Elle présente le travail que va réaliser la collectivité à la suite de l'étude pour une mise en œuvre effective du mode de financement incitatif selon le dispositif retenu au terme de l'étape 2.

Cette étape est la plus importante puisque c'est elle qui va déterminer les évolutions que va devoir mettre en place le SIRTOM pour appliquer une tarification incitative.

Outre l'aspect d'organisation dans le temps, cette étape doit définir les outils préparatoires à développer, la réorganisation du service à prévoir (et ses implications financières et organisationnelles) et enfin le plan de communication qu'il faudra mettre en œuvre pour informer et sensibiliser la population des changements qui vont intervenir.

Monsieur le Président précise que le 11 juin 2012, le bureau et la commission d'analyse des offres se sont réunis et il demande à Bertrand DEVILLARD de présenter le rapport d'analyse.

Bertrand DEVILLARD précise que le cadre général du cahier des charges est bien de faire travailler le bureau d'étude sur les différentes possibilités de financement incitatif en adaptant la théorie au diagnostic réalisé. De plus, la spécificité des points de regroupements (35% de la population) est bien à prendre en compte dans les scénarii proposés.

Il présente ensuite le rapport d'analyse.

Quatre bureaux d'études ont répondu. L'ensemble des réponses était techniquement correct avec des spécificités qui ont été prises en compte dans l'analyse technique selon 4 critères :

- a) références pour prestations similaires
- b) durée de l'étude/temps passé/nombre réunion programmée
- c) Analyse technique/juridique/financière
- d) analyse des différents modes de financement et comparaison au territoire

Les critères techniques sont notés avec une pondération de 0.6, alors que l'offre financière a un coefficient de 0.4 ; ceci permettant de donner une note finale sur 10.

Les résultats sont les suivants :

CANDIDATS	NOTE TECHNIQUE PONDEREE	NOTE OFFRE PONDEREE	NOTE FINALE	CLASSEMENT
INDDIGO	6	3.30 (2.79)	9.3 (8.79)	1 (1)
PROJETEC ENVIRONNEMENT	5.25	2.34	7.59	4
SERVICEPUBLIC 2000	5.4	3.67 (3.18)	9.07 (8.58)	2 (3)
SYNORGANIS	4.65	4	8.65	3 (2)

* (X) : variante prise en compte.

Il est proposé d'attribuer le marché pour l'étude préalable à la mise en place d'un mode de financement incitatif à l'entreprise INDDIGO, pour une offre de base de 20 937.50 € H.T., mieux disante sur cette consultation.

Michel MAYA demande s'il y a des questions sur ce rapport d'analyse.

Le Conseil syndical, à l'unanimité décide de lancer cette étude préalable de financement incitatif du service de gestion des déchets et de retenir pour cette étude la société INDDIGO pour un montant de 20 937.50 € .H.T.

Pour le suivi de cette étude, il convient de mettre en place un comité de pilotage.

Michel MAYA propose d'inclure les représentants des structures suivantes dans ce comité :

- Direction Générale des Finances Publiques,
- ADEME
- Conseil Général
- Communauté de communes du Clunisois, du Mâconnais Charolais, de Matour et sa Région, de la Guiche
- SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

Pour le SIRTOM, Michel MAYA lance un appel à candidature pour que des délégués intègre ce comité. Les personnes candidates sont : Michel MAYA, Pierre DANIERE, Christian SENE, Gilbert BERTRAND, Maria PINTO. Bertrand DEVILLARD et Sylvain GALLAND sont également intégrés.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte la constitution de ce comité de pilotage tel que proposé.

3) Rapport déchets 2011 :

Michel MAYA rappelle que se trouvent dans ce rapport des indicateurs sur les coûts du service et que ceux-ci sont calculés selon une méthodologie nationale proposée par l'ADEME (compta coût) basée sur la mise en place d'une comptabilité analytique. Il informe les élus que sur le site www.sinoe.org sont répertoriées toutes les informations des collectivités adhérentes à cette démarche. Ce partage d'information permet la comparaison objective des résultats des collectivités.

Bertrand DEVILLARD présente ensuite les éléments importants à retenir du rapport déchets :

- Baisse des tonnages d'ordures ménagères de 0.6% par rapport à 2010 (- 23.48 tonnes) / 3 755 tonnes d'ordures ménagères résiduelles,
- Baisse des tonnages des emballages triés de 2.07% (-6.8 tonnes) / 321.6 tonnes par rapport 2010, avec un taux de refus de tri de 18.25 %
- Baisse des tonnages des papiers triés de 12.87% (- 61.1 tonnes) / 413.5 tonnes par rapport 2010, avec un taux de refus de tri de 3.79 % / augmentation de 36.26% (+ 30 tonnes) de verre.
- Baisse des refus de tri globaux de 5.28% (- 4.91 tonnes) / 93 tonnes.
- Augmentation de 5.4 % pour les quantités collectées en déchetteries par rapport à 2010,
- Quantités totales de déchets traités 2011 : 10 444.33 tonnes, soit + 1.46 % par rapport à 2010 (9 167.43 tonnes sans gravats, soit + 1.40 %),
- Augmentation de 9% du coût complet par habitant, (coût 110.08 €) et de 7% du coût aidé (87.08 €),
- Augmentation de 8.5% du coût complet à la tonne gérée (218.42 €) et de 6.44 % du coût aidé (172.79 €).

Il rappelle également que comme tous les ans depuis 2006 ce rapport déchets est disponible en téléchargement sur le site du SIRTOM (www.sirtomgrosne.fr).

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le rapport déchets 2011.

4) Marché traitement des déchets :

Michel MAYA rappelle que le SIRTOM va devoir lancer un nouveau marché de traitement de ses déchets puisque le marché 2010/2012 expire au 31 décembre 2012.

Il précise que lors du dernier Conseil syndical, à la suite du débat portant sur le volet adhésion du SIRTOM à un syndicat de traitement, il a été décidé de lancer sur la fin 2012 un appel d'offres ouvert pour le traitement de ses déchets, ceci pour une période de trois ans. Les conditions techniques, en particulier les choix de traitement, devaient être présentés au Conseil syndical avant lancement définitif de la procédure. Le SMET Nord Est 71 et le SYTRAIVAL pourront évidemment répondre à cet appel d'offres, au même titre que les prestataires de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il propose que ce marché ne précise pas des modalités de traitement spécifiques mais qu'il soit alloué au maximum afin de le laisser ouvert le plus possible aux offres des répondants. De plus il indique que pour les critères techniques écologiques et financiers il faudra être très vigilant sur la distance des lieux de traitement par rapport au quai de transfert du SIRTOM.

Les éléments cadres proposés pour cette consultation sont les suivants :

1) Durée du marché : 3 ans (1^{er} janvier 2013 / 31 décembre 2015)

2) L'appel d'offre comportera 14 lots :

Lot n°1 : Accueil et traitement des ordures ménagères résiduelles (O.M.R.) dans un site agréé

Lot n°2 : Accueil et traitement des Déchets Non Recyclables (D.N.R.) des déchetteries dans un site agréé,

Lot n°3 : Tri et conditionnement des produits issus de la collecte sélective des emballages

Lot n°4 : Tri et conditionnement des produits issus de la collecte sélective du papier ou accueil et chargement des produits issus de la collecte sélective du papier (*le choix final aura lieu en septembre après tests de qualité du flux*)

Lot n°5 : Rachat des produits issus de la collecte sélective du papier

Lot n°6 : Collecte des colonnes d'apport volontaire « verre » et transport du verre jusqu'au centre de traitement.

Lot n°7: Accueil et conditionnement des cartons issus des déchetteries

Lot n°8: Recyclage des gravats issus de la déchetterie.

Lot n°9: Compostage des déchets verts issus des déchetteries.

Lot n°10 : Pose, enlèvement et traitement des bennes « ferrailles » des déchetteries / rachat de la matière première.

Lot n°11 : Pose et enlèvement des contenants des batteries des déchetteries et traitement / rachat de la matière première.

Lot n°12 : Pose, enlèvement et traitement des bennes « bois en mélange » des déchetteries.

Lot n°13 : Pose et enlèvement des contenants des Déchets Dangereux des Ménages (D.D.M.) des déchetteries et traitement.

Lot n°14 : Pose, enlèvement et traitement des déchets amiantés des déchetteries.

3) Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants classés par ordre d'importance décroissant et assortis d'une pondération :

a) - La valeur technique de l'offre – coefficient de pondération = 0,6.

Cette valeur technique sera évaluée sur la base d'un mémoire technique précisant les moyens matériels et humains mis en œuvre pour la réalisation du marché et décrivant la méthodologie proposée pour la réalisation des prestations. Une attention particulière sera apportée :

- aux distances entre le site de transfert du SIRTOM et les lieux de traitement des déchets proposés
- à la capacité du candidat à fournir un suivi quantitatif et qualitatif des prestations répondant à l'ensemble des réglementations en vigueur et, le cas échéant, aux demandes des éco organismes compétent (ECO EMBALLAGES, ECO FOLIO,...)
- à la prise en compte du respect de l'environnement et des objectifs de développement durable des sites d'accueil proposés et d'une manière générale dans la gestion du marché par le candidat.

b)- Le prix des prestations – coefficient de pondération = 0,4.

Le prix des prestations sera celui proposé par le candidat dans l'acte d'engagement.

4) L'instruction des dossiers se fera dans les conditions suivantes :

a)- ouverture et enregistrement des offres

b)- analyse des offres par rapport aux critères de choix

c)- classement des offres par ordre décroissant

Une note sur 10 sera attribuée à chaque candidat pour chacun des critères et un coefficient de pondération sera affecté à chacun de ces critères.

La note maximale attribuée à l'offre du candidat sera de 10.

5) Des variantes pourront être proposées par les candidats.

Monsieur RIZET demande pour le marché en cours, combien y a-t-il de lots ?

Bertand DEVILLARD répond que le dernier marché a été passé selon 11 lots différents.

Michel MAYA propose que la consultation soit lancée à la fin de l'été permettant ainsi, le cas échéant, de relancer une consultation pour des lots infructueux avant la fin de l'année.
Le Conseil syndical à l'unanimité adopte ces propositions.

5) Programme Local de Prévention (PLP) : communication 2012 :

Michel MAYA indique que les actions développées dans le cadre de l'année 2 du Programme Local de Prévention (PLP) nécessitent de mettre en place un plan de communication spécifique. Il laisse la parole à Bertrand DEVILLARD pour présenter les actions :

A) Réalisation de placette de compostage en cœur de village avec 3 sites pilotes :

La part des fermentescibles encore trop présente dans nos poubelles représente une des pistes d'actions à mettre en place durant cette année. Cela se traduira par la promotion du compostage individuel mais également par une action innovante sur notre territoire : la réalisation de placettes de compostage en cœur de village, ce qui créera une dynamique autour de ce geste de compostage. Pour cela, 3 sites pilotes sont équipés cette année : Buffières, Lugny et Royer.

Afin de sensibiliser ces collectivités, une visite à Trièves Compostage en Isère sera organisée et proposée aux élus, techniciens et futurs guides composteurs afin de se rendre compte des pratiques menées par cette association.

Un affichage sur site sera indispensable son but sera d'accueillir les utilisateurs et visiteurs des placettes mais également d'expliquer la méthodologie à adopter avec les différents matériels mis à disposition.

B) Alternatives aux textiles sanitaires jetables (essuies mains jetables) avec 1 voire 2 sites pilotes :

Pour cette année, une structure dans le domaine de la petite enfance sera site pilote concernant les essuies mains jetables. Des semaines de pesées seront faites afin d'établir un point 0 de départ et un point final.

Ce secteur impose des règles strictes au niveau de l'hygiène d'où la consultation du médecin de la PMI afin d'orienter les alternatives possibles. Il apparaît que la solution la plus adaptée est l'installation d'une sèche main électrique respectant des normes de rapidité de séchage, sonores et peu encombrant. Cet appareil sera customisé avec des messages de prévention en incluant les petits gestes durables à destination des usagers du matériel. Un affichage sera effectué au sein de la structure sur les changements de comportements adoptés.

C) Limitation de la consommation de papiers :

Environ 30% de la population du territoire du PLP se déclare favorable à une action ou geste envers les imprimés non sollicités. Jusqu'à présent un autocollant papier « non à la pub » était proposé aux usagers. Autocollant significatif mais fragile d'où son renouvellement régulier. C'est pourquoi, un support de communication rigide donc durable avec un message de prévention mettant en avant les petits gestes durables sera proposé aux usagers.

D) Promotion de la vaisselle réutilisable :

Franche réussite pour cette action démarrée l'année dernière d'où son développement cette année. Jusqu'à présent, les gobelets étaient livrés en cartons qui se fragilisent au fil des transports et s'abîment du fait que les gobelets doivent être rendus rincés, d'où une consommation importante de cartons.

Afin d'améliorer le service proposé, des contenants de livraisons alimentaires customisés servant de vecteurs de communication sont envisagés. En effet, un grand nombre de personnes manipulent ces contenants donc seront récepteurs des messages de prévention et la consommation de cartons sera diminuée.

La réussite de cette opération nécessite le rachat régulier de gobelets réutilisables afin de répondre aux différentes demandes des associations présentes sur le territoire du PLP. Les manifestations tests de la première année avaient une demande pour des événements en extérieur. Aujourd'hui les demandes se diversifient d'où la nécessité d'acquérir une exposition d'intérieur valorisant des gestes simples de prévention. Exposition qui sera plus accessible et adaptée à une manifestation en salle.

E) Promotion du réemploi de par le réseau des ressourceries :

De part, le réseau des ressourceries, les déchetteries ont été équipées de containers maritimes permettant le stockage des collectes effectués par les valoristes présents aux heures d'ouvertures des déchetteries. Une harmonisation autour de la communication est nécessaire, c'est pourquoi un des côtés du container servira de support de communication afin de sensibiliser les usagers sur le geste du réemploi.

F) la communication générale sur le programme de prévention : présenter les petits gestes durables par ces vecteur de communication innovants :

Naviguant sur l'ensemble du territoire, le véhicule dédié à la prévention semble un excellent vecteur de communication. Il serait donc intéressant de par la customisation du véhicule, de diffuser des messages de prévention.

Le coût total de ce plan de communication est de l'ordre de 9 669.15 € T.T.C. Une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet du Pays Sud Bourgogne à hauteur de 50 % est possible :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €
<u>A - Réalisation de placettes de compostage en cœur de village avec 3 sites pilotes</u> - Panneaux fixes - Visite Trièves	799.76 TTC 320.00 TTC 1119.76 TTC	Subvention Pays Autofinancement	559.88 TTC 559.88 TTC
<u>B – Alternatives aux textiles sanitaires jetables (essuies mains jetables) avec 1 voir 2 sites pilotes</u> - Sèche mains customisé - Affiches	537.00 TTC	Subvention Pays Autofinancement	268.50 TTC 268.50 TTC
<u>C – Limitation de la consommation de papiers</u> - support rigide	430.56 TTC	Subvention Pays Autofinancement	215.28 TTC 215.28 TTC
<u>D – Promotion de la vaisselle réutilisable</u> - Exposition d'intérieur - Contenants des gobelets - Affiches	736.74 TTC 815.91 TTC 80.73 TTC 1633.38 TTC	Subvention Pays Autofinancement	816.69 TTC 816.69 TTC
<u>E – Promotion du réemploi de par le réseau des ressourceries</u> - Panneaux sur les 7 containers présents sur le territoire du PLP	4660.36 TTC	Subvention Pays Autofinancement	2330.18 TTC 2330.18 TTC
<u>F – Communication générale du PLP</u> - Customisation véhicule - Diffusion radio	741.52 TTC 546.57 TTC 1288.09 TTC	Subvention Pays Autofinancement	644.04 TTC 644.04 TTC
		Subvention Pays Autofinancement	4834.57 TTC 4834.57 TTC
TOTAL	9669.15 TTC	TOTAL	9669.15 TTC

Pour rappel, le partenariat entre le SIRTOM de la Vallée de la Grosne et les Communautés de Communes du Tournugeois et du Mâconnais Val de Saône ouvre droit à des financements : 48 241 € par an pour l'ADEME et 6 000 € par an pour le Département. Le déblocage de ces fonds est conditionné à l'atteinte d'objectifs définis pour l'année et sont répartis en 2 débloquages (un au début et un à la fin de l'année du programme). Le SIRTOM est le mandataire de ce programme, de fait il perçoit l'ensemble des subventions et réalise l'ensemble des dépenses de fonctionnement au nom du groupement de collectivités.

Il sera proposé au Conseil syndical d'adopter ce plan de communication 2012 et d'autoriser le Président à faire les demandes de subvention correspondantes.

Bertrand DEVILLARD rappelle que sur le budget 2011, le coût du salaire de la chargée de mission prévention a été de 35 752.99 €, les frais de fonctionnement de ce poste ont été de 7 257.32 € et les dépenses pour l'achat de matériel sont de 6 292.68 €, soit un total de 49 302.99 €. Les recettes totales (fonctionnement / investissement) reçues pour le budget 2011 sont de 41 611.7 €. L'autofinancement est donc de 7 691.29 € (pour rappel pour 2010 il s'est détaché un excédent de 6389.69 € sur ce poste).

Michel MAYA présente une action complémentaire initiée par la société Orange : il s'agit de mettre à disposition des mairies des boîtes de collecte des téléphones portables et des accessoires usagés, afin qu'ils soient démantelés dans les règles de l'art du tri ou bien qu'ils soient reconditionnés pour pouvoir être utilisés, en particulier dans les pays en voie de développement. Si le Conseil syndical est d'accord pour cette action, les boîtes de collecte devraient pouvoir être remises lors de l'inauguration du bâtiment.

Le Conseil syndical accepte ces propositions.

6) Régularisation de retenue de garantie : marché filtre 2001 :

Michel MAYA présente le fait que lors du marché de 2001 pour la pose d'un filtre sur le four incinérateur de Cluny, une retenue de garantie de 8 979.70 € a été versée par le SIRTOM sur un compte d'attente du Trésor Public. Cette retenue n'ayant pas été débloquée du fait de la non réception de cet équipement, elle peut au bout de 10 ans revenir dans le budget du SIRTOM.

Il sera proposé au Conseil syndical d'accepter la réinscription en recettes d'investissement de cette retenue de garantie.

Le Conseil syndical, à l'unanimité adopte cette proposition.

7) Questions diverses :

Inauguration du bâtiment :

Michel MAYA rappelle que l'inauguration officielle du bâtiment est prévue le 22 juin 2012, à 11h00. M. Le Préfet sera présent, ainsi qu'un représentant de la Région.

A noter que le SIRTOM s'est inscrit pour participer aux Journées de l'Energie Durable, organisées par le CLER (Comité de Liaison des Energies Renouvelables) dans le cadre des Journées Européennes de l'Energie. De fait, le SIRTOM s'est engagé à ouvrir le bâtiment le 22 et le 23 juin au public (22 juin public institutionnel et 23 juin grand public) pour faire découvrir et expliquer les choix énergétiques. Des artisans ayant participé à la construction seront présents pour répondre aux questions.

Politique de communication du SIRTOM :

Bertrand DEVILLARD indique que comme définit fin 2011, des actions nouvelles en matière de communication/sensibilisation ont été lancées en 2012 :

- a) Pose de panneaux sur un camion de collecte,
- b) Mise en place de spots de radio sur juin/septembre/décembre, en série de 6 diffusions par jour sur 1 semaine, sur la radio locale Club Altitude,
- c) Pose d'autocollants spécifiques sur les points de regroupements indiquant les déchets à ne pas mettre, en 3 langues (territoire test sur la Communauté de communes de Matour et sa Région).
- d) Diffusion de petites affiches de sensibilisation simples aux mairies pour affichage.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20h15.